

Département de l'enseignement et de la formation
Direction générale de l'enseignement postobligatoire
(DGEP)
Office de l'enseignement gymnasial
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Lausanne, le 1^{er} septembre 2022

**Consultation sur le projet d'Ordonnance sur la reconnaissance ces certificats de maturité
gymnasiale / de Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité
gymnasiale (ORM/RRM) et sur la convention administrative qui l'accompagne (CCoop-MG)**

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Le PLR Vaud vous remercie de l'avoir consulté au sujet des objets cités en marge.

La volonté fédérale d'unifier la formation supérieure par un gymnase en 4 ans dans tout le pays n'est pas conforme au fédéralisme.

En l'état, le PLR Vaud s'oppose à la prolongation d'une année supplémentaire d'études au niveau gymnasial tel que souhaité par la Confédération.

Le PLR Vaud estime qu'il faut privilégier la formation duale dans notre canton en permettant aux élèves finissant leur scolarité de bénéficier d'une meilleure orientation leur ouvrant la voie des nombreuses formations professionnelles existantes.

La prolongation *de facto* des études est un mauvais signal.

Pour de nombreux élèves, les études gymnasiales sont longues et ils sont souvent impatients de se spécialiser. Une année supplémentaire ne les motiverait certainement pas plus.

Il faut aussi avoir à l'esprit qu'avec l'adoption du système de « Bologne », les études universitaires se sont également allongées. Les diplômés se retrouvent ainsi sur le marché du travail à environ 25 ans. Une prolongation des études gymnasiales retarderait encore plus cette entrée sur le marché du travail.

Cette modification du système d'études aurait également des conséquences financières et en ressources humaines importantes : cela signifie non seulement qu'il y aurait un quart de classes supplémentaires, mais également une nécessité d'engager un quart d'enseignants en plus. Cela n'est pas raisonnable et le coût / bénéfice n'a pas été démontré.

Le PLR Vaud estime qu'il vaut mieux investir des ressources dans la formation professionnelle, ce d'autant que nous savons que de nombreux domaines, tels que le numérique, la transition énergétique ou la santé, seront, ces prochaines années, en pénurie de main d'œuvre.

Pour le PLR Vaud, le canton de Vaud devra ainsi plutôt répondre aux conditions de l'article 6 al. 2 de l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale qui prévoit :

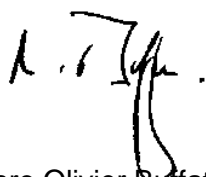
«²Durant les quatre dernières années au moins, l'enseignement doit être spécialement conçu et organisé en fonction de la préparation à la maturité. Un cursus de trois ans est possible lorsque le degré secondaire I comporte un enseignement de caractère pré-gymnasial. »

Si cette prolongation devait toutefois être introduite, le PLR Vaud estime que le cadre scolaire devrait être redéfini, notamment en diminuant l'école obligatoire d'un an.

Par ailleurs, il serait nécessaire de renforcer les exigences pour entrer au gymnase.

Enfin, si cette réforme devait avoir lieu, le PLR Vaud considère qu'elle ne doit pas être précipitée et que l'adaptation devra se faire graduellement.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.



Marc-Olivier Buffat
Président du PLR Vaud



Florence Bettschart-Narbel
Vice-présidente du PLR Vaud